

# ADMR

REPÉRAGE FRAGILITÉ ET  
PRÉVENTION AGGRAVATION  
SANTÉ DES SENIORS



Dispositif organisationnel permettant de mieux repérer et qualifier les situations de fragilité et surtout de dégradation de la personne âgée à son domicile (GIR 4 à 6) par une application simple sur smartphone permettant la traçabilité de la mesure du ressenti de la personne

#### Porteurs du projet :

4 fédérations ADMR

(Aveyron, Hérault, Pyrénées Orientales, Tarn)

#### Partenaires :

ARS, MAIA, équipes médico-sociales des conseils départementaux, structures évaluatrices et caisses de retraite, représentants du secteur médical et para-médical : médecins libéraux, infirmiers, kinésithérapeute, maisons de santé, conseil de l'ordre de médecins, des pharmaciens, des infirmiers



OCCITANIE



Durée :  
44 mois



Fonds pour l'innovation du  
système de santé (FISS) :  
229,2 K €

Fonds d'intervention  
régional (FIR) :  
207,2 K €



Personnes de 60 ans et plus  
(GIR 4, 5 et 6) vivant à domicile ou en  
logement alternatif/résidence autonomie,  
en risque de fragilité suivi par un SAAD



Publié au Recueil des  
Actes Administratifs  
le 10/12/2019 et  
modifié le 30/11/2022



Financement  
complémentaire :  
forfait mensuel  
par patient

